

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE MODIFICATION
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement de remplacement suivant :

SH-655 modifiant le Règlement 99-01 Schéma d'aménagement de l'ex-Municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie visant à permettre la réalisation d'un développement résidentiel dans le secteur de la rue des Canots.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 avril 2021.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Shawinigan, ce 21 avril 2021

Me Chantal Doucet
Greffière